

Séance ordinaire du 28 novembre 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-huitième jour du mois de novembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente-quatre, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Brigitte Duchesneau.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint - développement durable, et Edith Bellemare, assistante-greffière.

CV-2022-08-33

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 novembre 2022, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-63 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement
Document d'aide à la décision TMD-2022-021 »

« Génie

Mandat à la Direction du génie et la Direction des affaires juridiques concernant l'abolition du sifflet des trains aux passages à niveau de la rue de la Traverse, du chemin de Charny, de l'avenue des Églises et de l'avenue des Générations (secteur Charny)
Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-016-R-1 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-34

Période de questions

Environ 10 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose une pétition pour une demande de réfection complète de la rue René-Lavertu (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville). Une autre personne dépose une demande pour l'aménagement d'une halte piétonnière sur la rue Saint-Georges (secteur Lévis). L'assistante-greffière mentionne qu'aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville.

CV-2022-08-35

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 14 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-36

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville et du maire

La déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Isabelle Demers et du maire est déposée.

CV-2022-08-37

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 8, 10, 14 et 15 novembre 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 8, 10, 14 et 15 novembre 2022 est déposé.

CV-2022-08-38

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-092](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-08-39

Désignations de représentantes ou représentants de la Ville au sein de commissions et comités de la Ville et d'organismes en remplacement du membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

[Document d'aide à la décision GRE-2022-086](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-66 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De désigner les personnes suivantes à titre de représentantes ou représentants de la Ville, en remplacement du membre du conseil de la Ville Andrée Kronström, au sein des commissions et comités de la Ville et des organismes suivants :

- au comité de sécurité publique et de circulation (CV-2020-07-70), le membre du conseil de Ville Serge Coté, à titre de président;
- au comité de sécurité publique et de circulation (CV-2020-07-70), le membre du conseil de Ville Amélie Landry, à titre de membre;
- à la commission consultative sur la culture (RV-2003-01-45), le membre du conseil de Ville Brigitte Duchesneau, à titre de présidente;
- à la commission consultative sur la culture (RV-2003-01-45), le membre du conseil de Ville Amélie Landry, à titre de membre;
- à la commission consultative du développement social et communautaire (CV-2021-03-62), le membre du conseil de Ville Michel Turner, à titre de membre;
- à la commission consultative de l'environnement (CV-2002-04-28), le membre du conseil de Ville Karine Lavertu, à titre de membre;
- au comité des services de proximité, le membre du conseil de Ville Fleur Paradis, à titre de membre;
- au conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, le membre du conseil de Ville Isabelle Demers, à titre de membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-40

Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-52 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du Comité des services de proximité

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-22-52 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du Comité des services de proximité est déposé, à titre d'information.

CV-2022-08-41

Affectation de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie

[Document d'aide à la décision DEI-EM-2022-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-80 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'affecter un montant maximum de 375 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEI-EM-2022-016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-42

Entente relative au versement d'une subvention à la Ville pour le financement de projets visant à contribuer à la prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs au cours des exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026 à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique et désignation d'une représentante

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-036-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-12-00 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'entente relative au versement d'une subvention à la Ville pour le financement de projets visant à contribuer à la prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs au cours des exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026 à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique, telle qu'elle est annexée à la présente fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-036-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de désigner la chef du Service du développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire à titre de représentante de la Ville et de responsable du suivi de l'entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-43

Renflouement de la réserve financière pour la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité

[Document d'aide à la décision FIN-2022-049](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-46 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De renflouer la réserve financière pour la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité de 3 500 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l'exercice financier 2022, et ce, sous réserve de son entrée en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-44

Contribution au programme de supplément au loyer pour un projet présenté au *Programme de supplément au loyer*

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-033](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-50 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De confirmer la contribution de la Ville au *Programme de supplément au loyer* pour les unités qui seront offertes au projet de logements sociaux et abordables de l'Office municipal d'habitation de l'umano.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-45

Renouvellement du mandat des membres du comité de démolition

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-034](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-51 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De renouveler les mandats des membres suivants au sein du comité de démolition :

- le membre du conseil de la Ville, Serge Bonin, à titre de membre et président;
- le membre du conseil de la Ville, Réjean Lamontagne, à titre de membre;
- le membre du conseil de la Ville, Michel Turner, à titre de membre;
- le membre du conseil de la Ville, Ann Jeffrey, à titre de membre substitut.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-46

Abrogation de la résolution CV-2022-02-99 « Avis à la commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le projet écotouristique Beau-Rivage (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) » et demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole des lots 2 849 229, 5 279 177 et 5 959 287 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-113](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-52 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'abroger la résolution CV-2022-02-99 « Avis à la commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le projet écotouristique Beau-Rivage (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ».

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'exclusion de la zone agricole des lots 2 849 229, 5 279 177 et 5 959 287 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), et ce, en tenant compte des critères de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, tels qu'ils sont annexés à la présente résolution, dont la superficie du site est d'environ 52 hectares, de même d'informer cette commission à l'effet que la Ville serait satisfaite que cette commission accorde une autorisation à une fin autre que l'agriculture en lieu et place d'une exclusion.

Annexe

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-47

Demande à la Communauté métropolitaine de Québec pour la modification du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2003-10, tel qu'amendé, applicable aux zones agricoles provinciales de la Ville de Lévis et de l'agglomération de Québec afin d'autoriser l'usage H1, habitation unifamiliale isolée hors des îlots déstructurés, pour les terrains disposant d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-126](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-55 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De transmettre à la Communauté métropolitaine de Québec une demande de modification de son Règlement de contrôle intérimaire numéro 2003-10, tel qu'amendé, applicable aux zones agricoles provinciales de la Ville de Lévis et de l'agglomération de Québec, afin de permettre à la Ville de modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement dans le but d'autoriser l'usage H1 habitation unifamiliale isolée hors des îlots déstructurés pour les terrains disposant d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-48

Dépôt du rapport de la séance du comité consultatif agricole de la Ville du 2 juin 2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-136](#)

Le rapport de la séance régulière du comité consultatif agricole de la Ville tenue le 2 juin 2022, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-08-49

Convention concernant le versement d'une aide financière pour la mise en place d'une chaire de recherche en intelligence artificielle à intervenir avec l'Université du Québec à Rimouski

[Document d'aide à la décision DEV-2022-094](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-93 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure la convention concernant le versement d'une aide financière pour la mise en place d'une chaire de recherche en intelligence artificielle à intervenir avec l'Université du Québec à Rimouski, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-094, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-50

Participation de la Ville à l'aménagement additionnel de parcs et espaces verts

[Document d'aide à la décision BP-2022-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-83 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De participer financièrement pour un montant maximum de 500 000 \$, contingences et taxes incluses, pour l'aménagement additionnel de parcs et espaces verts dans le cadre du projet umano, dans le cadre de la phase 2 de ce projet, tel qu'il décrit en annexe à la fiche de prise de décision BP-2022-016, conformément à la résolution CV-2018-05-36 « Aménagement d'un nouveau parc central (arrondissement de Desjardins) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-51

Acquisition par expropriation des lots 1 962 899, 1 962 900 et 1 962 901 du cadastre du Québec (chemin du Quai, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-031](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-63 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de parc public les lots 1 962 899 et 1962 900 du cadastre du Québec, tels qu'ils sont montrés à la description technique préparée par madame Renelle Labrecque, arpenteure-géomètre en date du 22 juillet 2021, sous sa minute 22, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-031, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de parc public le lot 1 962 901 de ce cadastre, tel qu'il est montré à la description technique préparée par madame Renelle Labrecque, arpenteure-géomètre en date du 22 juillet 2021, sous sa minute 21, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-52

Dépôt des listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé au 30 septembre 2022

[Document d'aide à la décision APP-2022-212](#)

Les listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé au 30 septembre 2022, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- listes des autorisations de dépenses, sous la forme de deux fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ liste des approbations par fonctionnaires ou une employée ou un employé pour le mois d'août 2022;
 - ✓ liste des approbations par fonctionnaires ou une employée ou un employé pour le mois de septembre 2022;
- listes de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentric ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ approbation des dépenses par les détentrices et détenteurs de cartes d'achat pour le mois d'août 2022;
 - ✓ approbation des dépenses par les détentrices et détenteurs de cartes d'achat pour le mois de septembre 2022.

CV-2022-08-53

Renouvellement du contrat de service à intervenir avec Centre de plein air de Lévis

[Document d'aide à la décision APP-2022-216](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-86 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De renouveler le contrat de service à intervenir avec Centre de plein air de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2022-216, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-54

Attribution du contrat pour la fourniture d'un contrat d'assurances collectives des membres du personnel pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2033

[Document d'aide à la décision APP-2022-220-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-88 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'un contrat d'assurances collectives de membres du personnel pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2033 (appel d'offres 2022-55-102), à La capitale assureur de l'administration publique inc., pour une dépense estimée, pour les deux premières années, soit 2023 et 2024, à 12 101 160,00\$, avant la taxe de 9 %, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-55

Acquisition de parties du lot 4 203 906 et autres du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-034-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-89 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accepter la promesse de vente pour l'acquisition d'une partie du lot 4 203 906 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 150,2 mètres carrés, une partie du lot 4 223 263 de ce cadastre d'une superficie approximative de 85 mètres carrés, et d'une autre partie du lot 4 223 263 de ce cadastre d'une superficie approximative de 499,4 mètres, telles qu'elles sont présentées en annexe à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-034-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de confirmer que ces parties de lots sont affectées à l'utilité publique conditionnellement à leur acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-56

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et

historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-037](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-90 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'affecter un montant de 13 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-037, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-57

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022

[Document d'aide à la décision TMD-2022-023](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-08-58

Engagement envers le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le projet de compensation pour la perte d'habitat du poisson

[Document d'aide à la décision TMD-2022-025](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-92 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De s'engager envers le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à :

- déposer un plan de compensation pour les pertes d'habitat du poisson conformément aux exigences prévues à la condition 4 du décret 1100-2021;
- réaliser et terminer les travaux d'aménagement compensatoires au plus tard trois ans après la date de délivrance de l'autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou de la

modification de l'autorisation obtenue en vertu de l'article 30 de cette loi et avec laquelle le plan de compensation pour la perte d'habitat du poisson a été déposé.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-59

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-61 modifiant le Règlement RV-2017-16-95 concernant les bibliothèques publiques et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DVC-BIB-2022-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-61 modifiant le Règlement RV-2017-16-95 concernant les bibliothèques publiques et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2022-005.

Ce règlement a pour objet :

- de modifier la période relative au tarif d'abonnement (24 mois au lieu de 12 mois);
 - d'ajouter le *BiblioCube*;
 - d'abroger l'article sur les heures d'ouverture;
 - de modifier les âges dans les catégories de personnes abonnées;
 - d'ajouter la possibilité de présenter une pièce d'identité dans le cas d'un oubli ponctuel de la carte d'abonnement;
 - d'obliger une signature du titulaire de l'autorité parentale pour l'émission ou le renouvellement d'une carte d'abonnement pour les personnes abonnées d'âge mineur;
 - de supprimer le mot « location » partout dans ce règlement afin de conserver uniquement le mot « prêt »;
 - de modifier le nombre de jours pour la durée maximale du prêt;
 - d'abolir les frais de retard et des réservations non honorées;
 - d'ajouter une facturation à l'usagère ou l'utilisateur si les documents ont subi des dommages.
-

CV-2022-08-60

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C304 outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers dans la zone M1734, avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-119](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-119.

Ce règlement a pour objet :

- de modifier l'identification de la zone M1734 par C1734 afin qu'elle corresponde à une dominance commerciale;
- d'autoriser la classe d'usages C304 outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers dans la zone M1734 et de prévoir les normes applicables à cette classe d'usages;
- de retirer la classe d'usage H1 habitation unifamiliale isolée de la zone M1734.

CV-2022-08-61

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C304 outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers dans la zone M1734, avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-119](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-54 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-119.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-62

Adoption du Règlement RV-2022-22-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au Programme particulier d'urbanisme Vieux-Charny, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-131](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin d'y apporter certaines modifications rendues nécessaires par l'entrée en vigueur du Règlement RV-2019-19-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (intégration du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Charny*) aux fins :

- de modifier le plan de zonage pour prévoir la modification, la création et la suppression de zones afin d'atteindre certains objectifs relatifs au

dynamisme du secteur et à l'harmonisation du développement ou du redéveloppement du territoire visé par le *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Charny*;

- d'adapter la réglementation applicable relative aux usages autorisés et aux spécifications afférentes telles que les hauteurs maximales, les marges de recul, le nombre de logements maximum, ainsi que les exigences liées au stationnement, afin d'atteindre les objectifs et de respecter les orientations du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Charny*, ainsi que de favoriser l'intégration des projets dans leur milieu ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-56 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2022-22-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-06-92.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-63

Adoption du Règlement RV-2022-22-54 modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil (modification de la clause d'indexation de la rémunération)

[Document d'aide à la décision GRE-2022-054-R-2](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-54 modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil a pour objet de remplacer l'article 6 relatif à l'indexation de la rémunération des membres du conseil de la Ville afin d'établir le taux d'augmentation annuelle de cette rémunération selon le taux établi au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis*, et de prévoir qu'à l'expiration de ce protocole, le taux d'augmentation établi pour la dernière année demeure en vigueur jusqu'à ce que ce protocole soit remplacé ou amendé ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-23 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2022-22-54 modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil.

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire a confirmé être en faveur de l'adoption de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-64

Adoption du Règlement RV-2022-22-58 décrétant un emprunt de 40 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux

[Document d'aide à la décision FIN-2022-055](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-58 décrétant un emprunt de 40 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 40 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-90 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour ce règlement d'emprunt.

D'adopter le Règlement RV-2022-22-58 décrétant un emprunt de 40 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-65

Adoption du Règlement RV-2022-22-59 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

[Document d'aide à la décision FIN-2022-055](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-59 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de

pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-10-90 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour ce règlement d'emprunt.

D'adopter le Règlement RV-2022-22-59 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-66

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-63 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement
[Document d'aide à la décision TMD-2022-021](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-63 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-021, à l'exception du paragraphe 530 prévu à l'article 5 du Projet de règlement, relatif à l'interdiction de stationnement sur l'avenue Maréchal-Joffre, qui est retiré du Projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur le territoire de la ville.

CV-2022-08-67

Mandat à la Direction du génie et la Direction des affaires juridiques concernant l'abolition du sifflet des trains aux passages à niveau de la rue de la Traverse, du chemin de Charny, de l'avenue des Églises et de l'avenue des Générations (secteur Charny)
[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-016-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-11-98 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De mandater la Direction du génie et la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif à entreprendre toute procédure, toute médiation ou tout arbitrage nécessaire auprès de l'Office des transports du Canada ou tout autre organisme compétent, relativement au litige avec le Canadien national, concernant l'abolition du sifflet de train aux passages à niveau de la rue de la Traverse, du chemin de Charny, de l'avenue des Églises et de l'avenue des Générations (secteur Charny).

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-68

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole. Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin dépose de la correspondance transmise au maire relative au budget et au plan quinquennal des immobilisations.

CV-2022-08-69

Félicitations pour l'organisation de la 40^e édition du *Tournoi provincial junior Lefrançois-Lorrain*

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les organisatrices et les organisateurs de la 40^e édition du *Tournoi provincial junior Lefrançois-Lorrain*, qui a eu lieu le 27 novembre 2022 au Complexe 2 Glaces Honco de Saint-Romuald, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-08-70

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

À 18 heures 45, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
